



# COMMUNIQUÉ

## AU CŒUR DES SECTIONS SYNDICALES

Le 4 mars 2019

Contacts :

Éric Potard, DSC, 0678664867

Alexandre Guet, DSCA, 0642520313

### **La CFDT alerte sur le fait que STMicroelectronics sera la seule entreprise du CAC 40 à ne pas verser de prime « *Macron* » !**

Toutes les entreprises du CAC 40 ont versé la prime « *Macron* » à l'exception de STMicroelectronics malgré des bénéfices records réalisés en 2018 et un carnet de commandes bien rempli pour 2019 !

Des débrayages spontanés ont éclaté sur certains sites de production. La CFDT a aussi organisé des assemblées générales pour informer les salariés de la position de la Direction. L'ensemble des organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC et CGT) ont appelé à deux journées d'action intersyndicale les 5 et 7 mars prochains pour protester contre le non-versement de la prime et pour tenter de négocier un accord avant le 31 mars (date limite de mise en place de cette prime).

La Direction avait pourtant annoncé au CSE Central, en décembre 2018, qu'elle souhaitait mettre l'accent sur son attractivité. Mais les remerciements chaleureux de fin d'année du nouveau CEO, Mr Jean-Marc Chery, à l'ensemble des salariés pour leur engagement exceptionnel en 2018 se sont arrêtés aux déclarations d'intention.

Bon nombre de salariés sont rattrapés, chaque année, par les minima salariaux conventionnels de la Métallurgie. La notation calibrée ou la politique salariale à 0 % se banalise. La CFDT constate aussi de la discrimination à l'âge, etc. La politique de l'entreprise en matière de reconnaissance se résume au versement à une poignée de dirigeants et à la distribution de dividendes aux actionnaires. STMicroelectronics est une entreprise franco-italienne de droit hollandais dont les dirigeants sont rattachés au siège en Suisse. L'actualité nous pousse, organisations syndicales et salariés, à nous interroger sur ce fonctionnement.

La CFDT et les autres organisations syndicales ont aussi demandé un rendez-vous au ministère de l'Industrie pour informer l'État actionnaire du mépris de la Direction envers ses salariés. La Direction avait proposé de verser en lieu et place de la prime « *Macron* » un supplément d'intéressement. Mais cette proposition a été rejetée par l'ensemble des organisations syndicales. Pour la CFDT, il n'était pas concevable de négocier sur les bases d'un complément alors que le montant de l'intéressement n'était pas encore connu, tout en rappelant que ce dispositif a vocation à s'adresser à tous les salariés.